

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2021 - 42		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Bureau d'Étude V.natura. Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Étude démographique et comportementale de l'espèce <i>Oedicnème criard</i> .	Avis : Favorable avec recommandations
Date : 21 mai 2021		

Contexte

La demande est déposée par le Bureau d'Étude V.natura, Ferme du Clos du Château, 10220 Geradot dans le cadre d'une étude démographique et comportementale de l'espèce *Oedicnème criard* sur le site du parc éolien de la Prévoterie, communes de Les Grandes Chapelles, Droupt Saint Basle, Droupt Sainte Marie, Rhèges, Premierfait, Pouan-les-Vallées, Nozay, département de l'Aube.

La demande de dérogation de capture avec relâcher sur place porte sur l'espèce indiquée ci-dessous :

- *Oedicnème criard* (*Burhinus oedicnemus*).

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2023.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616*01;

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Jean Marc Thiollay

Il s'agit semble t'il, de répliquer une étude déjà effectuée sur une autre population de la même espèce dans l'ouest de la France, mais cette fois dans une grande ferme d'éoliennes, avec un financement de l'opérateur local.

Toutefois il n'est pas clairement précisé si cette étude a bien pour but de comparer le comportement

d'Oedicnèmes sous les éoliennes et loin de celles-ci. En tous cas la méthodologie préconisée ne semble pas adaptée à une telle comparaison qui ajouterait de l'intérêt à cette étude.

Les compétences et l'expérience du responsable sont indéniables et les participants qui seront formés sont déjà très expérimentés. Toutefois l'Oedicnème criard est une espèce sensible, fragile et en forte diminution dans le secteur considéré, comme dans la majorité de la Champagne Ardenne (comme en témoignent les recensements de ses regroupements automnaux). Il importe donc que :

- les manipulations prévues n'affectent pas davantage la reproduction de la population étudiée,
- que les types précis de cultures occupées soient précisés
- que l'accord des agriculteurs concernés par les captures et suivis soit garanti

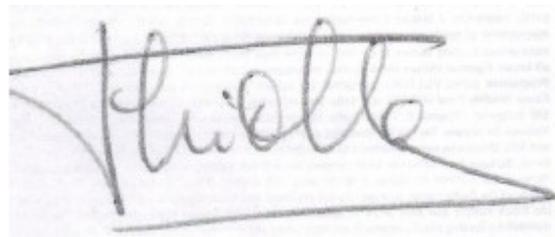
Avis du CSRPN

Favorable avec recommandations

Recommandations

- Préciser le nombre de couples ou familles d'Oedicnèmes qu'il est prévu d'étudier, sur quelle population totale dans la zone d'étude
- Préciser les comparaisons possibles et leur méthodologie, entre oiseaux proches ou éloignés des éoliennes afin de s'assurer d'un impact minimum sur la population et de tirer des premiers enseignements sur sa sensibilité vis à vis des installations éoliennes.
- préciser les types de cultures occupées
- garantir l'accord des agriculteurs concernés par les captures et suivis

Jean Marc THIOLLAY, Expert délégué, vice-président de la commission Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thiollay', is written on a white rectangular background. The signature is enclosed within a simple rectangular border.